

COMMISSION D'APPEL A CARACTERE JURIDIQUE

Extrait du procès-verbal de la réunion restreinte par visio du Mardi 16 Avril 2019 – 17H00

ATTENTION : Le présent document a pour seule fonction de permettre aux intéressés de prendre connaissance des délibérations de la Commission Régionale d'Appel Juridique.

Ces délibérations sont simplement communiquées à titre d'information.

Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions motivées seront par la suite notifiées aux parties par courrier électronique, avec mention des voies et des délais de recours.

Membres présents :

MM. Philippe LEFEVRE - Bernard COLMANT - Louis DARTOIS.

❖ Appel de **ETAPLES AS** d'une décision de la **Commission Régionale Juridique** du 04/04/2019 parue sur le site le 05/04/2019 concernant la rencontre Wasquehal Football – Etaples AS U17 R1 du 03/03/2019 portant sur les réserves techniques posées à la 1^{ère} minute de ETAPLES AS « Nous portons réserve sur la présence du n°11 de WASQUEHAL FOOTBALL sur le terrain alors qu'il est absent de la feuille de match ».

Décision de la Commission Régionale Juridique du 04/04/2019 :

La Commission donne match à rejouer à une date fixée par la commission des compétitions

La Commission,

Confirme la décision de première instance.

Donne match à rejouer à Wasquehal à la date prévue par la Commission Régionale des Compétitions.

Bernard COLMANT
Secrétaire de Séance

Philippe LEFEVRE
Président de la CR Appel Juridique